

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

GS MAG De la Théorie à la Pratique LE DATA CENTER AU CŒUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

25 SEPTEMBRE 2019 - Espace Saint-Martin, 199 bis, rue Saint Martin, 75003 Paris

Les intitulés précédés d'un astérisque correspondent à des informations indispensables.
Aucune inscription ne sera prise en compte si ces champs ne sont pas remplis.

Merci de retourner ce formulaire renseigné et signé par courrier ou courriel à :

SIMP, 17 av. Marcelin Berthelot, 92320 Châtillon
Renseignements par téléphone au : +33 (0)1 40 92 05 55
Courriel : ipsimp@free.fr

RCS Nanterre 97 B 00192 - Code APE : 744A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 17185 92 auprès du préfet de région Ile-de-France

Nous vous ferons parvenir la confirmation d'inscription, la convention de formation (uniquement sur demande, la facture faisant office de convention simplifiée) et les autres documents relatifs à la formation dans les meilleurs délais.

Tarif :

- Journée complète (inclus les pauses café, le repas du midi et le cocktail de clôture): 70 €HT (TVA 20%)

* CODE PROMOTIONNEL : _____ €

Société :

* Nom : _____

* N ° Siret : _____

* Adresse : _____

* Code postal : _____ * Ville : _____

* Nom et Prénom de la personne pouvant être contactée : _____

Tél : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Participant :

Mme/Mlle/M. - * Prénom : _____ * Nom : _____

Profession : _____

* Tél : _____ Fax : _____

* Courriel : _____

Facturation : *La facturation sera établie au nom de l'entreprise employant le participant à la formation.*

Raison sociale (si différent de la rubrique « Société ») : _____

Adresse de facturation : -----

Nom du Responsable de la comptabilité : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____

La société employant le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les Conditions générales de ventes de formation, spécifiées ci-après. *Ce formulaire complété et signé constitue un Bon de commande.*

Fait à _____ , le _____ Cachet de l'entreprise

Signature du participant

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable

Conditions générales de Vente - formation dispensée par SIMP

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

GS MAG

De la Théorie à la Pratique

LE DATA CENTER AU CŒUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

25 SEPTEMBRE 2019 - Espace Saint-Martin, 199 bis, rue Saint Martin, 75003 Paris

ARTICLE 1 :

Inscription des stagiaires

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera prise en compte dès réception, 15 jours minimum avant le démarrage de la formation, du bulletin d'inscription complété et signé par l'entreprise. Ce bulletin d'inscription vaut acte d'engagement. Dès réception du bulletin, l'entreprise recevra une confirmation d'inscription.

Convocation des stagiaires :

La convocation sera adressée 8 jours avant l'ouverture de la session au responsable de formation de l'entreprise, pour transmission au stagiaire.

L'entreprise signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réalisation de la formation, telles que figurant dans le programme Formation ou programme associé à la convention de formation.

Fourniture durant la formation :

SIMP fournit une formation adaptée à vos besoins et délivrée par des experts.

ARTICLE 2 : Tarifs

Le tarif des formations comprend l'inscription, les pauses café, le repas du midi et le cocktail de clôture suivant la réservation de la formation. Tous les prix fixés pour l'année en cours sont nets.

ARTICLE 3 : Modalités de règlement

Avant la formation, SIMP adressera à l'entreprise une facture valant convention de formation simplifiée.

Le règlement devra être effectué par chèque libellé à l'ordre de « SIMP » au plus tard une semaine avant la date de la formation.

ARTICLE 4 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise, à plus de 10 jours avant le début de la formation, SIMP facturera une indemnité forfaitaire de 30% du prix de la formation. En cas d'abandon d'un ou plusieurs stagiaires à moins de 10 jours ou en cours de formation, celle-ci sera facturée à l'entreprise dans sa totalité.

ARTICLE 5 : Reports ou annulations

SIMP se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations décrites dans le présent document.

En cas de report ou annulation, l'entreprise sera avisée, au plus tard 8 jours avant la date de début de la formation.

ARTICLE 6 : Assurance dommage

L'entreprise engagera sa responsabilité civile contractuelle en cas de dommages causés à des tiers ou à des biens.

ARTICLE 7 : Différends éventuels

En cas de contestation ou d'un différend ne pouvant pas faire l'objet d'un règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.